

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_



## DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

## Délibération n° DEL2021\_06\_12

## Intitulé : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE

Administration générale - Ressources humaines - Autres

\*

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 36      Représentés : 5

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

**Absents :**

Monsieur Jean Louis LUC, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Celine DAMBRY donne pouvoir

à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE.

Madame Natacha BLY est nommée secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Yvetot Normandie a repris la compétence mobilité par délibération du 26 janvier 2021 et notamment la reprise du service Vikibus.

Les agents exerçant leurs missions à temps non complet ont le choix entre la mise à disposition ou le transfert. Lorsqu'ils refusent leur transfert, ces agents sont de plein droit mis à disposition de l'intercommunalité en application de l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les 3 agents concernés ont émis le souhait d'être mis à disposition d'Yvetot Normandie pour effectuer leurs missions. Sont concernés :

- Le Directeur de la régie Vikibus, attaché territorial contractuel, à hauteur de 5 heures hebdomadaires ;
- L'accompagnateur, adjoint technique principal de 2ème classe titulaire, à hauteur de 20 heures hebdomadaires ;
- La régisseuse, adjoint administratif titulaire, à hauteur de 3 jours par mois, soit 5 heures 08 minutes hebdomadaires.

Les conditions de mise à disposition de ces 3 agents ont été validées par le Comité Technique du 27 mai 2021.

Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention entre la Ville d'Yvetot et Yvetot Normandie. YN remboursera le coût salarial afférent à la Ville d'Yvetot. La Ville d'Yvetot prendra un arrêté de mise à disposition pour ses trois agents à compter du 1er juillet 2021.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

vu le tableau des effectifs de la collectivité,

vu les courriers d'acceptation de la mise à disposition des 3 agents concernés,

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

vu l'avis favorable du Comité Technique du 27 mai 2021,  
 considérant le rapport présenté,  
 considérant que le projet  
 A reçu un avis favorable en Bureau du 08/06/2021

Article 1<sup>er</sup> – D'autoriser le Président à signer avec la Ville d'Yvetot la convention de mise à disposition des trois agents suivants :

- Le Directeur de la régie Vikibus, attaché territorial contractuel, à hauteur de 5 heures hebdomadaires ;
- L'accompagnateur, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, à hauteur de 20 heures hebdomadaires ;
- La régisseuse, adjoint administratif titulaire, à hauteur de 3 jours par mois, soit 5 heures 08 minutes hebdomadaires.

Article 2 – De décider que cette mise à disposition sera d'une durée de 18 mois afin d'assurer une continuité de service.

Article 3 – De verser à la Ville d'Yvetot, pour les missions relatives au service Vikibus, le montant des rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition de ces trois agents.

Article 4 – La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget principal.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
 Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le



ID : 076-247600620-20210617-DEL20210612-DE